



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	12
votants	19

DELIBERATION

N° 09/2023

OBJET :

Demande de subvention
culturelle au Département
pour l'année 2023

Le 11 janvier 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 janvier 2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Geneviève IDDA, Marylène WALKOWIAK, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Herbert WOLFERS, André IPERT, Jérôme BOUERI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Geneviève IDDA à Isabelle SAUVE, Marylène WALKOWIAK à Paul REY, Marie-Lou ALLAVENA à Sébastien OLHARAN, Thierry GUIDO à Karine BOETTI, Herbert WOLFERS à Audrey ROSSI, André IPERT à Michel BRAUN, Jérôme BOUERI à Julia BONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire de Breil-sur-Roya

Monsieur le Maire explique qu'il est pertinent de solliciter le Département des Alpes-Maritimes pour l'octroi d'une subvention destinée au financement partiel des manifestations et des animations variées tout au long de l'année.

Le montant de cette demande de subvention est de 35 700 €, soit 70% du montant global de 51 000 € HT, qui se compose comme suit :

➤ Organisation de manifestations :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| - Soirées Baroque : | 3000 € HT |
| - Soirée spectacle Noelle PERNA : | 16 000 € HT (- 6 000 € de billets) |
| - Aidas : | 1 000 € HT |
| - A Stacada d'Breil : | 8 000 € HT |
| - Speggi Gonzales : | 2 000 € HT |

AR Prefecture

006-210600235-20230111-2023_17-DE
Reçu le 16/01/2023

- Concert Lyrique : 3 000 € HT
- Soirée plein-air d'art contemporain : 5 000 € HT

➤ **Communication :**

4 000€ HT

➤ **Location chapiteau :**

15 000 € HT

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention culturelle au Département pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

MAIRIE DE BREIL SUR ROYA
06540

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le

Le Maire



Sébastien OLHARAN

MAIRIE DE BREIL SUR ROYA
06540